

## Diaporama de la CME du 1<sup>er</sup> juin 2021

---

### I. Informations du président de la CME

- **Consultanats 2021-2022**

La CME a émis un avis favorable à toutes les demandes ou demandes de renouvellement de consultanat qu'elle a examinées : 10 en première année, 9 en deuxième année, une en troisième année.

- **Praticiens contractuels**

La réforme du statut des contractuels continue à susciter des inquiétudes (V. [CME du 4 mai 2021](#)). Le département des ressources humaines médicales du Siège a mis en place un groupe de travail auquel participent quatre membres de la CME : les D<sup>r</sup> Diane BOUVRY, vice-présidente de la CME, P<sup>rs</sup> Claire POYART et Jean-Damien RICARD, D<sup>r</sup> Nathalie RICOME. Des données complètes décrivant la population des contractuels de l'AP-HP sont attendues à l'appui des réflexions à mener, et un atelier réunissant les représentants des contractuels sera mis en place. L'éventualité de définir des missions en fonction des spécialités, parmi lesquelles la biologie et la pharmacie notamment sont très concernées, soulève beaucoup de questions et les collégiales seront consultées.

- **Projet social**

La mise en œuvre du [projet social 2021-2025](#) de l'AP-HP (v. [CME du 1<sup>er</sup> décembre 2020](#)) se poursuit avec :

- les travaux du groupe tripartite sur les modalités de mise en œuvre de la prime d'engagement collectif ;
- la signature intervenue le 4 juin 2021 d'un [nouveau protocole de l'organisation du travail et des temps de repos](#), qui remplace [celui de 2016](#) ; il prévoit notamment les heures supplémentaires majorées et l'expérimentation d'un schéma horaire en 8 heures ;
- la signature d'un protocole de dé-précarisation pour les soignants, notamment les aides-soignants, et les personnels non soignants ouvriers, techniques, administratifs...)

La prochaine étape concernera l'évaluation des charges de travail.

- **Techniciens de laboratoire**

Les biologistes membres de la CME ont fait part du soutien de l'inter-collégiale de biologie médicale de l'AP-HP au mouvement entamé par les techniciens de laboratoire pour leur revalorisation salariale et la réingénierie de leur profession.

- **Formation des chefs de service**

La sous-commission *Vie hospitalière & attractivité* ([CVHA](#)) a travaillé sur un projet d'accompagnement individualisé des chefs de service lors de leur prise de poste ([diaporama](#)), prévu dans le plan « ressources humaines – personnel médical » ([RHPM](#)).

- **Budget**

Si l'évolution de la masse salariale du personnel non médical (revalorisations salariales et 1<sup>ère</sup> tranche de création de 900 ÉTP en personnels soignants au titre de la mise en œuvre du [projet social](#)) constitue un élément positif, les premières informations concernant nos perspectives budgétaires à venir sont plus inquiétantes, notamment en ce qui concerne le personnel médical. À ce jour, il est en effet prévu que la revalorisation des rémunérations des praticiens contractuels, la mise en œuvre des projets médicaux nouveaux et l'attribution des postes fléchés pour les disciplines en tension se fassent à effectifs médicaux constants. Enfin, à ce stade, des incertitudes persistent sur le financement de nos grands projets d'investissement et la reprise de la dette de l'AP-HP pourrait ne pas être à la hauteur de nos espérances.

## II. Protocoles de coopération interprofessionnelle (D<sup>TS</sup> Sophie de CHAMBINE et Gilles GALULA, M<sup>me</sup> Sophie ALLEAUME) ([diaporama](#))

L'AP-HP peut désormais valider ses propres protocoles de coopération. La CME et la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) seront chargées d'émettre un avis sur les protocoles avant qu'ils ne soient autorisés par le directeur général. Un comité de pilotage instruira préalablement les projets après consultation des collégiales des spécialités concernées. La CME y a désigné ses représentants ([liste](#)). Le travail commencera par les protocoles déjà rédigés mais n'ayant pas encore été instruits par la Haute Autorité de santé (HAS).

## III. Soins aux patients décédés (M. Marc DUPONT, M<sup>me</sup> Yannick TOLLILA-HUET) ([diaporama](#))

M. DUPONT, directeur-adjoint des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> TOLLILA-HUET, présidente de la collégiale des professionnels de chambres mortuaires, ont présenté un bilan de la prise en charge des corps des patients décédés à l'AP-HP depuis que l'épidémie de COVID a démarré en mars 2020. On peut en tirer un certain nombre d'enseignements :

- l'accompagnement des familles endeuillées faisant partie de la qualité des soins, tous les hôpitaux de l'AP-HP doivent disposer d'une chambre mortuaire (11 en sont actuellement dépourvus) ;
- les médecins doivent utiliser le certificat de décès électronique mis en place à l'AP-HP et qui facilite le bon départ des corps ;
- les chambres mortuaires dispensent des soins, qui doivent donc faire l'objet de la rédaction de bonnes pratiques : ce sujet sera suivi par la cellule pour l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, et des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ([QSS & CAPCU](#)).

## IV. Point sur la réforme de la procédure d'autorisation d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) (M. Olivier TRÉTON) ([diaporama](#))

De [nouveaux textes](#) de 2019 et 2020 remplacent l'ancienne procédure de recrutement de gré à gré des PADHUE par une procédure d'affectation similaire à celle des internes : affectation par le Centre national de gestion (CNG) selon le rang de classement dans les services recensés par l'agence régionale de santé (ARS). Des disciplines en tension sont définies au niveau national, qui ne correspondent donc pas nécessairement aux réalités régionales. Ainsi, la gériatrie n'en fait-elle pas partie alors que les services de gériatrie à l'AP-HP et d'Île-de-France connaissent de graves difficultés. La nouvelle procédure, qui soulève bien d'autres questions qui ne semblent pas avoir été suffisamment anticipées, mérite d'être améliorée à l'avenir, avec en particulier la définition de critères régionaux. Le P<sup>r</sup> Bahram BODAGHI réunira prochainement la sous-commission *Hôpital, ville, territoire* ([CHVT](#)) pour travailler sur ce dossier.

## V. Présentation de la note de cadrage de la révision des effectifs 2022 de praticiens hospitaliers (M<sup>me</sup> Hélène OPPETIT) ([diaporama](#), [note](#))

La révision 2022 devant se faire à effectifs médicaux constants en raison des contraintes budgétaires qui nous sont imposées, la création de postes fléchés financés par l'ARS, par exemple pour la pédopsychiatrie, ne sera possible, en l'absence d'évolution du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés (TPER), qu'en supprimant d'autres postes, ce qui va poser d'évidents problèmes.

## VI. « Instruction frontière » 2020 : gradation des prises en charge ambulatoires (P<sup>r</sup> Bruno FAUTREL, D<sup>r</sup> Louis BRUNEL, M<sup>me</sup> Clémence MARTY-CHASTAN, M. Michael COHEN) ([diaporama](#))

La nouvelle « [instruction frontière](#) » parue en 2020 devrait mieux répondre aux difficultés rencontrées par les hôpitaux de jour de médecine. Parmi les autres conditions au développement de ces structures, le [rapport](#) de 2019 coordonné par le P<sup>r</sup> Bruno FAUTREL (rhumatologie, Pitié-Salpêtrière) insistait aussi tout particulièrement sur l'importance des métiers de coordination (infirmiers, aides-soignants, assistants médico-administratifs) indispensables à l'organisation de la prise en charge du patient en amont et en aval de sa venue à l'hôpital. L'organisation des espaces et circuits, la programmation de l'accès au plateau technique, la coordination avec la médecine de ville et l'adaptation de l'outil informatique sont aussi des points-clés d'une prise en charge de qualité. La direction de la stratégie de

transformation (DST) est à la disposition des équipes pour les accompagner dans la mise en place de leurs éventuels projets.

\*

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 6 juillet 2021**, précédée du **bureau le 15 juin**.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, le 7 juin 2021